

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

**GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION  
TRANSFRONTALIERE  
POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE**

**SIEGE : Mairie d'ETREMBIERES – Place Marc Lecourtier  
74100 ETREMBIERES**

**OBJET :**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE**

**TRAVAUX DE  
REHABILITATION DE  
LA GARE HAUTE DU  
TELEPHERIQUE  
CONVENTION  
D'ENGAGEMENT DANS  
LE CADRE DU  
FINANCEMENT ET DE  
L'ANIMATION DE  
NOUVEAUX ESPACES A  
INTERVENIR AVEC LA  
STS ET LE SMS**

**Séance du : 09 décembre 2022**

**Convocation du : 01 décembre 2022**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 14**

**Présidente de séance : Madame Anny MARTIN**

**Secrétaire de séance : Monsieur Christian Aebischer**

**N°A-2022-26**

**Membres présents :** Christine Ricci, Anny Martin, Christian Aebischer, Patrick Antoine, Patrick Bartolo, Dominique Frei, Jean-Marie Martin, Jean-Michel Vouillot,

**Membres représentés :** Natacha Raccimolo par Luc Deley suppléant, Ludovic Wisznieswski par Badia Chalel suppléante,

**Membres excusés :** Alain Carlier, Gabriel Doublet, Christian Dupessey, Pascal Ganty,

Le GLCT TS s'est engagé en 2018 dans un projet de réhabilitation des gares du téléphérique du Salève afin de permettre la rénovation patrimoniale d'un des plus beaux exemples de l'architecture du début du XXème siècle et l'un des bâtiments les plus emblématiques du Grand Genève construit par l'architecte genevois Maurice Braillard.

Ce projet doit permettre également d'améliorer la qualité de l'accueil des voyageurs, l'offre de restauration et de séminaire et d'enrichir la visite des familles de la région et des randonneurs toujours plus nombreux.

Il doit s'intégrer aussi dans un patrimoine naturel exceptionnel, classé Natura 2000 et zone naturelle sensible, et prendre en compte des contraintes environnementales fortes. C'est pourquoi le GLCT TS a souhaité travailler en partenariat et en coordination avec le Syndicat mixte du Salève (SMS) pour réfléchir sur ces futurs aménagements et la création d'espaces dédiés à la sensibilisation du public sur la protection de ces espaces naturels sensibles.

Le SMS a ainsi proposé en août 2018 un partenariat avec le GLCT TS dans le cadre du projet de réaménagement de la gare d'arrivée du téléphérique et de la nouvelle délégation de service public pour l'exploitation du téléphérique dont la Société du Téléphérique du Salève (STS) est délégataire.

La Convention a pour objet de déterminer les modalités du partenariat entre le GLCT TS, le SMS et la STS, dans le cadre de leur compétence respective, afin d'assurer l'organisation d'une exposition permanente et l'exploitation d'un sentier de découverte au sommet du Salève accompagné d'un programme d'animations destinés aux visiteurs.

La Convention prévoit à cet effet :

- les engagements en termes de réalisation de travaux et d'intervention de chacune des parties avec un planning prévisionnel de réalisation,
- les engagements financiers de chacune des parties avec un planning prévisionnel de versement des participations financières.

Ainsi, le GLCT TS s'engage à réaliser notamment en rez-de-chaussée du nouveau bâtiment qu'il construit en gare haute du téléphérique du Salève un espace pour accueillir une boutique, une exposition permanente, un café moderne et une salle pédagogique.

Le SMS s'engage à concevoir et réaliser l'exposition permanente située en rez-de-chaussée pour une dépense prévisionnelle globale d'investissement de 369 000 € et une dépense prévisionnelle annuelle de fonctionnement estimée à 46 645 €.

Il s'engage également à concevoir et réaliser un sentier de découverte mais ce point sera traité ultérieurement par avenant.

La STS s'engage notamment :

- à assurer la promotion, la communication, la billetterie et les réservations, le cas échéant, des animations assurées par le SMS,
- à assurer la maintenance de l'exposition permanente conçue et réalisée par le SMS,
- à équiper l'atelier pédagogique qu'il mettra à disposition du SMS,
- à verser au SMS une subvention d'équipement de 226 530 € au titre des réalisations de l'espace d'exposition permanente et des coûts internes,
- à verser au SMS une subvention de fonctionnement sous la forme de participation annuelle de 11 145 € maximum pour la conception d'animation, formation, recrutement et de participation annuelle calculée au réel du coût salarial chargé pour le financement du poste d'animateur.

L'assemblée, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur Patrick Bartolo s'étant abstenu,

APPROUVE le projet de convention dans le cadre de l'aménagement d'espaces en gare haute du téléphérique du Salève à intervenir avec le SMS et la STS,

AUTORISE la présidente ou son représentant à signer le document correspondant.

La présidente,  
Anny Martin

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente du GLCT dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse du GLCT, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*